

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2021-014

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 7 rue Royale à l'occasion de travaux de modification branchement gaz, fouille sous chaussée avec traversée de chaussée,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 08 février au 19 février 2021,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par feux tricolores alternés, la circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 08 au 19 février 2021.

- Rue Royale, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze janvier deux mil vingt-et-un

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

